

Image not found or type unknown



Armee de terre désertion CDI

Par **dje8368**, le **18/09/2014** à **12:35**

bonjour je suis militaire depuis 3ans et il me reste deux ans je n en peu plus il faut que je parte je suis actuellement an arrêt maladie et il ne cesse de m harceler ... j ' ai trouvé un employeur qui serait prêt a me prendre en CDI donc ma question est si je déserte puis je directement basculer avec se CDI ? merci de vos réponse c est très urgent .